

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 23 février 2024.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENDFREUND, M. Mehdi MONNIER, Mme Brigitte JACQUEMIN, M. Bernard LACHAMBRE, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

Mme Alixia BEAUTÉ avec pouvoir à Mme Christine SCHMITT
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
M. Eric LANÇON avec pouvoir à Mme Sidonie MARCHAL

Secrétaire de séance :

Mme Priscilla BORGERHOFF

OBJET

DECLASSEMENTS RETROACTIFS – ANCIENNES PARCELLES BE 345 ET BE 354 - PIED DES GOUTTES

Cette délibération a été affichée le : 6 mars 2024

DECLASSEMENTS RETROACTIFS – ANCIENNES PARCELLES BE 345 ET BE 354 - PIED DES GOUTTES

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

La Ville de Montbéliard a cédé à la Société « Les Relais Verts » le 9 avril 2001 dans le cadre d'une volonté d'extension de l'hôtel du même nom, une parcelle de 280 m² en l'état d'espaces verts entourant sa propriété en bord de rue des Frères Deckerr.

En effet, les droits à construire résiduels de la parcelle de l'hôtelier étaient trop limités pour envisager un tel projet.

Le tènement de 280 m² (BE 345) a été extrait d'une parcelle plus importante. Il est le fruit de la division de la parcelle BE 187, et d'après le document d'arpentage, il est précisé que la parcelle vendue (BE 345) est issue du domaine non imposable et non cadastré de la commune.

Mais après recherches, il s'avère que la parcelle BE 187, historiquement propriété de la Ville et donc cédée en partie en 2001, n'a pas fait l'objet d'un déclassement du domaine public bien qu'au jour de la vente, une désaffectation matérielle ait eu lieu du fait de la fin de la mise à disposition.

Or, compte tenu de la nature de la parcelle en l'état d'espaces verts et de sa situation en bord de route, ainsi que sa nature « non cadastrée et non imposable », il est raisonnable de penser qu'il s'agissait bien du domaine public de la Ville.

Dans un souci de clarté et de sécurisation des parcelles actuelles, il est possible de recourir à la procédure de déclassement rétroactif issue de l'article 12 de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, qui prévoit que : « Les biens des personnes publiques qui, avant l'entrée en vigueur de la présente ordonnance, ont fait l'objet d'un acte de disposition et qui, à la date de cet acte, n'étaient plus affectés à un service public ou à l'usage direct du public peuvent être déclassés rétroactivement par l'autorité compétente de la personne publique qui a conclu l'acte de disposition en cause, en cas de suppression ou de transformation de cette personne, de la personne venant aux droits de celle-ci ou, en cas de modification dans la répartition des compétences, de la personne nouvellement compétente ».

Par ailleurs, dans un cadre similaire, la société IBIS Montbéliard a implanté son hôtel et le parking attenant notamment sur la parcelle BE 354 sise au Pied des Gouttes, cette parcelle a fait l'objet d'un échange entre la Ville de Montbéliard et la Société du Pied des Gouttes.

La Ville de Montbéliard a donc cédé la parcelle BE 354 à la Société du Pied des Gouttes par acte notarié en date du 9 février 2007, cette parcelle est indiquée dans l'acte comme « issue du domaine public de la Ville » et dans le document d'arpentage datant de 2005 créant ladite parcelle comme issue du domaine non imposable de la Ville et non cadastré.

Mais après recherches, il s'avère que le tènement non cadastré n'avait pas été déclassé avant la création de la parcelle BE 354, bien qu'elle ait fait l'objet, au jour de l'échange, d'une désaffectation matérielle du fait de la fin de la mise à disposition.

Après avis de la commission compétente, les conditions de l'article 12 de l'Ordonnance susmentionnée étant remplies, le Conseil Municipal :

- décline rétroactivement, en application des dispositions précitées, la partie de l'ancienne parcelle BE 187 ayant appartenu à la Ville de Montbéliard correspondant à l'actuelle parcelle BE 345 appartenant à la société « Les Relais Verts »,
- décline rétroactivement, en application des dispositions précitées, la parcelle BE 354 ayant appartenu à la Ville de Montbéliard et appartenant aujourd'hui à la société « IBIS Montbéliard ».

Décision du Conseil Municipal

Pour	: 35
Contre	: 0
Abstentions	: 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 6 mars 2024